



**MAZOUT NO. 4A ET 5A**

Date de préparation de la FS : (jj/mm/aaaa) : 02/02/2015

**FICHE SIGNALÉTIQUE**

**SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ**

<b>Nom du produit :</b>	<b>MAZOUT NO. 4A ET 5A</b>
<b>Code du produit :</b>	MAZOUT LOURD
<b>Usage du produit :</b>	Mazout lourd résiduel à pouvoir calorifique élevé et faible viscosité.
<b>Famille chimique :</b>	Mélange
<b>Nom et coordonnées du fournisseur/distributeur :</b>	<b>Kildair Service ULC</b> 92, chemin Delangis St-Paul de Joliette, QC, Canada J0K 3E0
<b>Nom et coordonnées du fabricant:</b>	<b>Consulter le fournisseur</b>
<b>Nos. de téléphone en cas d'urgence (24h) :</b>	Kildair Service ULC : 450 756-8091 CANUTEC : 613 996-6666

**SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

<b>Classification :</b>	Classification pour SIMDUT : Catégorie B3 (Liquides combustibles); Catégorie D2A (Matières causant d'autres effets toxiques, matières très toxiques); Catégorie D2B (matières ayant d'autres effets toxiques ou chroniques).  OSHA : Cette matière est classée comme dangereuse selon les réglementations OSHA (29CFR 1910.1200). Classification dangereuse : Risque aigu pour la santé; Risque chronique pour la santé.
<b>Aperçu des urgences :</b>	Liquide visqueux; noir. Odeur de pétrole. <b>AVERTISSEMENT!</b> Liquide et vapeur combustibles. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits les plus bas. Nocif ou mortel si inhalé ou avalé. Risque d'être nocif en cas d'absorption par la peau. Risque de causer la nausée, le vomissement, des maux de tête ou autres effets nocifs sur le système nerveux central. Peut irriter les voies respiratoires. Risque de causer l'irritation des yeux et de la peau. Risque de causer des lésions au foie et aux reins. Risque de cancérogénicité - contient une matière qui risque de causer le cancer.

**EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ :**

**Symptômes d'exposition de courte durée (aigus)**

<b>Inhalation :</b>	Risque de causer l'irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. Des gaz irritants ou nocifs risquent d'être produits durant la décomposition thermique. Dégagements : Sulfures d'hydrogène. Une grave irritation respiratoire (des vapeurs ou buée) est possible. Peut également causer des convulsions, le coma, un arrêt respiratoire et le décès.
<b>Peau :</b>	Risque de causer une irritation de la peau de légère à modérée. Un contact continu, par exemple lorsque le produit se trouve piégé contre la peau sous les vêtements ou les bijoux, risque d'être plus irritant. Peut être absorbé par la peau. L'exposition à la matière chaude peut causer des brûlures thermiques.
<b>Yeux :</b>	Risque de causer une irritation oculaire modérée.
<b>Ingestion :</b>	Risque de causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central.



## MAZOUT NO. 4A ET 5A

Date de préparation de la FS : (jj/mm/aaaa) : 02/02/2015

<b>Effets nocifs chroniques éventuels :</b>	Le contact prolongé avec la peau risque de causer la dermatite (éruption) caractérisée par une peau rouge, sèche et qui démange. La surexposition continue risque de causer des effets nocifs pour le foie et les reins.
<b>Statut de cancérigène :</b>	Peut provoquer le cancer. Consulter la Section 11 "Renseignements toxicologiques".
<b>Autres dangers importants :</b>	Consulter la Section 11 "Renseignements toxicologiques".
<b>Effets potentiels sur l'environnement :</b>	Consulter la Section 12 "Renseignements écologiques".

### SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants	No. CAS	% (poids)
Gazole	64741-44-2	10.00 - 30.00
Distillats lourds de distillation directe (pétrole)	68915-96-8	10.00 - 30.00
Mazout résiduel	68476-33-5	40.00 - 70.00
Distillats légers (pétrole), craquage catalytique	64741-59-9	10.00 - 30.00
Huiles clarifiées (pétrole), craquage catalytique	64741-62-4	10.00 - 30.00

### SECTION 4 - PREMIERS SOINS

<b>Inhalation :</b>	Transporter immédiatement la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux.
<b>Contact avec la peau :</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Bien nettoyer la région affectée avec de l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux. Traiter toutes brûlures thermiques avec des mesures de premiers soins adéquates pour la brûlure. Rincer avec de l'eau fraîche courante. Couvrir la blessure avec un pansement stérile. Obtenir des soins médicaux.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.
<b>Ingestion :</b>	Consulter immédiatement un médecin. Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
<b>Note au médecin :</b>	Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Dangers d'incendie / conditions d'inflammabilité :** Liquide et vapeur combustibles. S'enflamme si exposé à la chaleur, aux flammes ou à d'autres sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et les plus bas. Les vapeurs peuvent se déplacer vers les sources d'allumage et produire un retour de flamme. Le produit risque de flotter et de s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposés à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

**Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200) :** Liquide combustible classe II.



## MAZOUT NO. 4A ET 5A

Date de préparation de la FS : (jj/mm/aaaa) : 02/02/2015

<b>Propriétés comburantes :</b>	Non connues.										
<b>Données d'explosibilité :</b>	Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques. N'est pas sensé être sensible aux impacts.										
<b>Moyens d'extinction appropriés :</b>	Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée. Ne pas utiliser un jet d'eau afin d'éviter de répandre la matière brûlante.										
<b>Marche à suivre / équipement spécial pour combattre les incendies :</b>	Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.										
<b>Produits de combustion dangereux :</b>	Oxydes de carbone; Oxydes de soufre; Composés du phosphore; Oxydes d'azote (Nox); Sulfures d'hydrogène; Hydrocarbures; Autres composés organiques non identifiés.										
<b>Évaluation NFPA :</b>	<table><tr><td>0-Aucun risque</td><td>1-Mineur</td><td>2-Modéré</td><td>3-Grave</td><td>4-Menace pour la vie</td></tr><tr><td>Santé : 2</td><td>Incendie : 2</td><td>Instabilité : 0</td><td colspan="2">Autres dangers : Aucun</td></tr></table>	0-Aucun risque	1-Mineur	2-Modéré	3-Grave	4-Menace pour la vie	Santé : 2	Incendie : 2	Instabilité : 0	Autres dangers : Aucun	
0-Aucun risque	1-Mineur	2-Modéré	3-Grave	4-Menace pour la vie							
Santé : 2	Incendie : 2	Instabilité : 0	Autres dangers : Aucun								

## SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>Précautions individuelles :</b>	Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement :</b>	Éviter que le produit déversé s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Pour les gros déversements, endiguer le secteur afin de prévenir l'étalement.
<b>Nettoyage des déversements :</b>	Ventiler le secteur du déversement. Enlever toute source d'ignition. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement anti-étincelants durant le processus de nettoyage. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé. Pour un déversement dans l'eau, enlever de la surface de l'eau par écumage ou avec des absorbants adéquats. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.
<b>Matières interdites :</b>	Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure.
<b>Méthodes spéciales d'intervention anti-déversement :</b>	Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (tél. 1-800-424-8002).  Quantité rapportable (RQ) US CERCLA : Aucune rapportée.

## SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Manutention sécuritaire :</b>	Utiliser dans un endroit bien ventilé. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Utiliser des outils anti-étincelles. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Lors de la manipulation, mettre à la terre tous les équipements. Laver soigneusement après manipulation.
----------------------------------	--



## MAZOUT NO. 4A ET 5A

Date de préparation de la FS : (jj/mm/aaaa) : 02/02/2015

### Exigences en matière d'entreposage :

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction, et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

### Substances incompatibles :

Acides; Bases; Oxydants forts (ex: Chlore, Peroxydes, etc..).

### Matériaux d'emballage spéciaux :

Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

## SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition

Ingrédients	ACGIH TLV		OSHA PEL	
	TWA	STEL	PEL	STEL
Gazole	5 mg/m <sup>3</sup> (comme bruite d'huile minérale)	10 mg/m <sup>3</sup> (comme bruite d'huile minérale)	5 mg/m <sup>3</sup> (comme bruite d'huile minérale)	P/D
Distillats lourds de distillation directe (pétrole)	P/D	P/D	P/D	P/D
Mazout résiduel	5 mg/m <sup>3</sup> (comme bruite d'huile minérale)	10 mg/m <sup>3</sup> (comme bruite d'huile minérale)	5 mg/m <sup>3</sup> (comme bruite d'huile minérale)	P/D
Distillats légers (pétrole), craquage catalytique	P/D	P/D	P/D	P/D
Huiles clarifiées (pétrole), craquage catalytique	P/D	P/D	P/D	P/D

### Note :

Des gaz irritants ou nocifs risquent d'être produits durant la décomposition thermique. Dégagements : Sulfure d'hydrogène. TLV de l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists / Conférence des hygiénistes industriels gouvernementaux des É-U) : 10 ppm (Sulfure d'hydrogène).

### Ventilation et mesures d'ingénierie :

Utiliser dans un endroit bien ventilé. Une ventilation mécanique générale et une évacuation locale sont recommandées pour utiliser ce produit.

### Protection respiratoire :

Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Respirateurs homologués NIOSH recommandés. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

### Protection de la peau :

Des gants imperméables doivent être portés quand on utilise ce produit. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

### Protection des yeux / du visage :

Lunettes de sécurité avec écrans latéraux devraient être utilisées avec ce produit. Lunettes à coques anti-éclaboussures recommandées quand il y a un risque potentiel d'éclaboussures.

### Autre équipement de protection :

Porter un tablier et des manches longues résistants aux produits chimiques, en transvasant afin d'éviter tout contact avec la peau. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.



## MAZOUT NO. 4A ET 5A

Date de préparation de la FS : (jj/mm/aaaa) : 02/02/2015

**Considérations générales d'hygiène :** Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

### SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**État physique :** Liquide visqueux  
**Apparence :** Noire  
**Seuil olfactif :** P/D  
**Odeur :** Odeur de pétrole.  
**Solubilité dans l'eau:** Insoluble.  
**pH:** P/D  
**Densité relative :** 0,9000 - 1,0100 @15,5°C (60°F)  
**Point d'ébullition:** Résultat typique : 250 à 550°C  
**Coefficient de répartition eau/huile:** P/D  
**Point de fusion/de gel:** P/D  
**Pression de vapeur (mmHg @ 20 °C/68 °F) :** < 1,0 kPa  
**Taux d'évaporation (acétate n-butyle=1) :** < 1  
**Distance de projection de la flamme :** S/O  
**Matières volatiles (% en poids) :** P/D  
**Densité de vapeur (Air =1) :** > 1  
**Température d'auto-inflammation :** >300 (572°F) (estimé)  
**Composés organiques volatils (COV) :** P/D  
**Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.) :** P/D  
**Point d'éclair :** > 37,8 mais < 60°C (> 100 mais < 140°F)  
**Retour de flamme observé :** S/O  
**Point d'éclair, méthode :** ASTM D 93  
**Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.) :** P/D

### SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité/Réactivité :** Stable dans les conditions de manutention et d'entreposage recommandées et prescrites.  
**Polymérisation dangereuse :** Ne se produira pas.  
**Conditions à éviter :** Éviter la chaleur et les flammes nues. Éviter une exposition directe au soleil.  
**Substances à éviter et incompatibilité :** Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails.  
**Produits de décomposition dangereux :** Aucuns connus. Se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

### SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Organes cibles :** Yeux, peau, système respiratoire, système digestif, système nerveux central.  
**Voies d'exposition :** *Inhalation* : OUI *Absorption cutanée* : OUI *Peau et yeux* : OUI *Ingestion* : OUI  
**Données toxicologiques :** Le produit (à base de mélanges similaires):  
DL50 (oral, rat): > 5000 mg/kg (fournisseur)  
DL50 (cutané, lapin): > 2000 mg/kg (fournisseur)  
LC50 (rat, inhalation): > 2500 mg/m<sup>3</sup> (fournisseur)  
Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.



## MAZOUT NO. 4A ET 5A

Date de préparation de la FS : (jj/mm/aaaa) : 02/02/2015

Composants	CL <sub>50</sub> (4hr) inh, rat	DL <sub>50</sub>	
		(Oral, rat)	(Cutané, lapin)
Gazole	1.72 mg/L/4H	> 5000 mg/kg	> 2000 mg/kg
Distillats lourds de distillation direct (pétrole)	P/D	P/D	P/D
Mazout résiduel	P/D	P/D	P/D
Distillats légers (pétrole), craquage catalytique	3400 mg/m <sup>3</sup>	3200 mg/kg	> 2000 mg/kg
Huiles clarifiées (pétrole), craquage catalytique	P/D	4300 mg/kg	> 2000 mg/kg

<b>Statut de cancérigène :</b>	Ce produit contient du mazout résiduel. Le mazout résiduel est classé comme étant possiblement cancérigène pour les humains selon IARC (Groupe 2B). Le mazout résiduel contient des composants aromatiques polycycliques (PAC). L'inhalation continue et/ou à répétition de ces composants PAC, ou le contact cutané avec certains PAC a démontré qu'ils peuvent causer le cancer de la peau et des poumons.
<b>Effets sur la reproduction :</b>	N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.
<b>Tératogénicité :</b>	N'est pas sensé être un tératogène.
<b>Mutagénicité :</b>	N'est pas sensé être mutagène chez les humains.
<b>Épidémiologie :</b>	Pas disponible.
<b>Sensibilisation à la matière :</b>	N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.
<b>Substances synergiques :</b>	Aucunes connues ou rapportées par le fabricant.
<b>Propriétés irritantes du produit :</b>	Irritant pour la peau faible à modéré. Irritant modéré pour l'œil.
<b>Autres dangers importants :</b>	La dépression du SNC risque de se produire suivant des expositions à l'extrême.
<b>Maladies aggravées par une surexposition :</b>	Affections cutanées, troubles de la vue et troubles respiratoires déjà existants.

### SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>Écotoxicité :</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.
<b>Mobilité :</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
<b>Persistance :</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
<b>Potentiel de bioaccumulation :</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
<b>Effets nocifs divers sur l'environnement:</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

### SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Manipulation en vue de l'élimination :</b>	Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées à la Section 7. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Ne pas couper, souder, percer ou affûter sur le contenant ou près de celui-ci.
<b>Méthodes d'élimination :</b>	Éliminer conformément aux lois sur les déchets dangereux locales, provinciales et fédérales.





## MAZOUT NO. 4A ET 5A

Date de préparation de la FS : (jj/mm/aaaa) : 02/02/2015

### RCRA (Resource Conservation and Recovery Act / Loi sur la conservation et la remise en état des ressources):

Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux États-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Titre 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales, tant aux niveaux fédéral que local.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Les États-Unis (DOT)	NA1993	Combustible liquid, n.o.s. [Contains: Distillates (petroleum), light catalytic]	Combustible	III	
Les États-Unis (DOT) Renseignements supplémentaires	La description d'expédition ci-haut et les renseignements supplémentaires s'appliquent uniquement aux expéditions terrestres domestiques aux É.-U. Non réglementé pour expédition terrestre ou ferroviaire si emballé dans des petits contenants (450 litres ou moins chacun). L'étiquette qui apparaît ici est la plaque à utiliser pour les expéditions en vrac.				
Canada (TMD)	UN1993	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. [Distillat légers (pétrole), craquage catalytique]	3	III	
Canada (TMD) Renseignements supplémentaires	Cette matière peut être expédiée comme une matière non réglementée lorsqu'elle est placée dans un petit contenant (<450 litres) tout en respectant les exigences de l'article 1.33 du TMD.				

## SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Renseignement fédéral É-U

TSCA : Tous les ingrédients énumérés apparaissent au registre "Toxic Substances Control Act (TSCA)".

CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302): Aucune rapportée.

SARA TITRE III : Sec. 302, Extremely Hazardous Substances, 40 CFR 355 : Aucune substance "Extremely Hazardous Substance" présente dans cette matière.

SARA TITRE III : Sec. 311 and 312, Exigences fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes : Danger immédiat (aigu) pour la santé; Risque chronique pour la santé; Risque d'incendie. Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour "Threshold Planning Quantity (TPQ)", laquelle sera la moins élevée pour les substances "extremely hazardous" et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITRE III : Sec. 313, Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372 : Cette matière n'est pas assujettie aux exigences de notification SARA, puisqu'elle ne contient pas de composants chimiques toxiques en concentrations supérieures aux exigences minimales.

### Lois É-U "State Right to Know":

Exigences étiquetage New Jersey: Ce produit contient les ingrédients suivants devant être divulgués sur l'étiquette du produit:  
Gazole (CAS# 64741-44-2, 0 - 40%); Distillats lourds de distillation directe (pétrole) (CAS # 68915-96-8, 0 - 50%);  
Mazout résiduel (CAS # 68476-33-5, 0 - 70%); Distillat léger (pétrole), craquage catalytique (CAS # 64741-59-9, 0 - 40%);  
Huiles clarifiées (pétrole), craquage catalytique (CAS # 64741-62-4, 0 - 100%).

California Proposition 65 : Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme causant le cancer. Ce produit contient : Mazout résiduel. Ce produit peut contenir des traces de l'ingrédient suivant : Naphtalène.

Autres listes É.-U. 'Right to Know' : Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces États : Mazout résiduel (PA, RI).



---

**MAZOUT NO. 4A ET 5A**

Date de préparation de la FS : (jj/mm/aaaa) : 02/02/2015

**Renseignement international :**

Renseignements de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA) : tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

***Ce produit a été classé selon les critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC.***

---

**SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS**

---

**Classification SIMDUT**

*-Risque chronique	0-Aucun risque	1-Mineur	2-Modéré	3-Grave	4-Menace pour la vie
Santé : *2		Inflammabilité : 2		Réactivité : 0	

**Légende :**

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
CAS: Chemical Abstract Services  
CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980.  
CFR : Code of Federal Regulations  
DOT : Department of Transportation  
EPA : Environmental Protection Agency  
HAE : Heure avancée de l'Est  
HMIS : Hazardous Materials Identification System/Système d'information sur les matières dangereuses  
HSDB : Hazardous Substances Data Bank  
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer  
Inh : Inhalation  
CL : Concentration létale  
DL : Dose létale  
S/O : Sans objet  
P/D : Pas disponible  
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
PA : Pennsylvania  
PEL : Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)  
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act  
RI : Rhode Island  
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances  
SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act  
STEL : Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)  
TLV : Valeurs seuils (Threshold Limit Values)  
TWA : Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)  
TSCA : Toxic Substance Control Act  
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

**Références :**

1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2009.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche en 2009.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, base de données CInfoWeb 2009 (Chempendium, HSDB and RTECs).
4. Fiche signalétique du fabricant.
5. US EPA Title III List of Lists - version d'octobre 2006.
6. California Proposition 65 List version du 11 septembre 2010.





Kildair Service ULC  
92, chemin Delangis  
St-Paul de Joliette, QC, Canada  
J0K 3E0  
Tél. : 450 756-8091

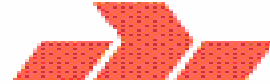
---

**MAZOUT NO. 4A ET 5A**

Date de préparation de la FS : (jj/mm/aaaa) : 02/02/2015

**Préparée par :**

Kildair Service ULC  
92, chemin Delangis  
St-Paul de Joliette, QC, Canada, J0K 3E0  
Téléphone: 450 756-8091  
Adresser toutes les requêtes à Kildair Service ULC

**DÉNI DE RESPONSABILITÉ**

Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque vous serez exposé à ce produit. Kildair Service ULC n'accepte aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données de cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenu, au préalable, la permission explicite de Kildair Service ULC.

**FIN DU DOCUMENT**